

Collecte des déchets

Rappel des jours de collecte

Déchets résiduels (bac noir) Mercredi

Déchets recyclable (bac bleu) Jeudi

Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après ramassage.

Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement en Mairie.



Epicerie de la Circulade

Lundi : 8H00 - 12H30

Du Mardi au Samedi : 8H00 - 12H30 / 16H-19H30

Dimanche : 8H00-13H

Relais Colis, UPS, Relais Wish
Livraisons et retours possibles.

Détaillant



09.51.95.86.52



Inscriptions scolaires en Mairie pour les enfants nés en 2021

À compter du mois de février

Liste des pièces à fournir

- Livret de famille,
- Carnet de santé,
- Justificatif de domicile,
- Jugement de garde le cas échéant.



Elles se sont créées :

Cabinet d'infirmière libérale : Céline BRUNON
95 Impasse de la Martinelle - 06.48.04.80.94

Esthéticienne - Prothésiste ongulair
"Rockabilly'Beauty" : Jennifer 07.78.43.47.25

Accompagnante aux activités sociales des personnes âgées et/ou en situation de handicap :
Tiffany 06.98.13.67.30

"En tête à crêpe" Crêperie ambulante :
Mélisa DUBOIS : 06.01.05.07.43

Contact Mairie



accueil.mairie@aigremont-gard.fr

ou pour le service urbanisme :
urbanisme@aigremont-gard.fr

04.66.83.00.80

BIBLIOTHEQUE - 1 Place Léon Castanet

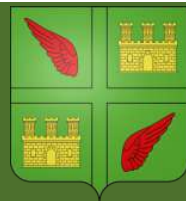
Mercredi 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Vous avez à votre disposition de nombreux livres.

Fermeture du 23 Décembre au 6 Janvier.
Réouverture Mercredi 10 Janvier.

Décembre
2023



Mairie d'Aigremont
3 Rue de l'école, 30350 AIGREMONT
Directeur de la publication: Gilles TRINQUIER
Rédaction PAO et impression: Commission Communication
www.aigremont-gard.fr



Décembre 2023



BIEN VIVRE À AIGREMONT

Bulletin Municipal

L'ÉDITO

Les crises se succèdent à un rythme effréné !

Les tensions mondiales n'aident pas à retrouver de la sérénité, car elles provoquent de l'inflation et génèrent des dissensions dans le pays. Heureusement, nous sommes épargnés des désordres qui se créent dans certaines zones urbaines. Mais il faut être vigilant au quotidien, car ce qui s'est passé dans la Drôme nous prouve que cela peut se produire n'importe où, n'importe quand !

Le communautarisme se développe au détriment de l'universalisme !

La Fraternité qui est l'un des trois piliers aux fondements de notre République et de ses valeurs est fortement bousculée par l'égoïsme et l'individualisme ! Les liens se distendent !

L'incivisme s'intensifie ! Il en est de même dans les communes rurales !

Nous en voulons pour preuve le stationnement dans le cœur du village qui est devenu anarchique.

Les véhicules de secours, de ramassage des ordures ménagères, de déménagements et de livraisons sont gênés et parfois entravés.

La municipalité après avoir installé des jardinières et des barrières a été obligée d'installer des rochers pour protéger les calades de la place Léon CASTANET, afin qu'elles ne soient pas souillées par les huiles, ou autres traces de pneus des véhicules de personnes indécates. Les mêmes dispositions ont été prises en certains endroits où le stationnement interdit n'était pas respecté.

Les maires, les élus de la République en général, garants de l'intérêt général et des institutions se trouvent confrontés à des actes d'incivilité, à de l'agressivité qui s'expriment sous diverses formes, à de l'intolérance, à de la méchanceté et à de la violence. Idem pour les personnels, nous n'y dérogeons pas !

Quelle société allons-nous laisser aux jeunes générations ? Quelle société voulons-nous offrir à nos enfants ? C'est très inquiétant, mais essayons de rester positifs et croyons en un avenir meilleur !

Ce bulletin est l'occasion pour le conseil municipal d'apporter une précision essentielle en matière de taxe locale. Comme nous nous y étions engagés, une fois encore nous n'avons pas augmenté les taux d'impositions locales. Cela est facilement vérifiable par chacun sur ses propres documents d'imposition.

Celle de remercier les élus du conseil municipal et le personnel communal investis au service de la commune.

Il est aussi de circonstance de faire un point sur les festivités organisées sur le territoire communal par le milieu associatif, qui cette année n'a pas toujours rencontré le succès escompté.

Les événements culturels sous l'égide de la municipalité ont reçu un accueil favorable de la population. Nous pensons que la culture est un maillon nécessaire au lien intergénérationnel, qu'il est aussi important de faire découvrir aux néo-aigremontois, ou redécouvrir, des lieux emblématiques de la commune tels que la Placette, la place Léon CASTANET, les circulades, le château et le foyer Francis PERRIGOT.

Nombreux ont adhéré au projet. Nous remercions toutes celles et ceux qui se sont impliqués et ont participé dans un esprit de fraternité essentiel au vivre ensemble !

Toutes ces manifestations, quelles qu'elles soient sont importantes pour la vie communale.

Espérons que 2024 soit riche de moments agréables !

Joyeux Noël et bonnes fêtes !

Gilles TRINQUIER

CÉRÉMONIES & FESTIVITÉS



24 Juin : Acampado

Organisé par l'association LOU CLU : conférence sur le costume provençal, défilé jusqu'à la place Léon Castanet où les Clubaires ont offert au public galéjades, contes et chansons. La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif-repas dansant proposé par l'Épicerie. Avis à tous les amateurs de cultures et fêtes régionales, la prochaine Acampado aura lieu le Samedi 4 Mai 2024.

7 Juillet : Concert Chicuelo II

La formation nîmoise est venue animer la Place Léon Castanet. Permettant à certains de découvrir le cœur du village sous un autre angle. Des food-trucks présents sur la Placette ont permis de manger sur le pouce dans une convivialité exceptionnelle. Devant un tel succès, la manifestation sera renouvelée à l'été 2024.



Fête Nationale

Toujours très attendue, la soirée Républicaine a réuni 140 personnes venues déguster le porcelet à la broche de la Rôtisserie mobile dans une superbe ambiance musicale proposée par le groupe Pause café.

26 Juillet: Cinéma en plein air

Une bien belle soirée pour regarder un film sous les étoiles. Le film "Quand tu seras grand" a été diffusé dans la cour de l'école. L'épicerie de la Circulade a assuré le service boissons pendant que le food-truck "Mamie Eliette" proposait des repas.



10 Août : Balade contée

Organisée par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, en partenariat avec la commune, cette balade théâtralisée autour de la circulade a replongé l'assistance à l'époque médiévale.

1er Octobre : Salon du livre

Cette 1ère édition a réuni 25 auteurs au foyer venus à la rencontre de lecteurs d'ici et d'ailleurs. La capacité de la salle nous a malheureusement obligé à refuser de nombreux auteurs qui seront conviés en priorité lors de la prochaine édition de cet évènement culturel le premier week-end d'octobre 2024.



6 Octobre : Accueil des nouveaux arrivants



Le Conseil municipal a décidé d'organiser pour la première fois une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants de la commune. Les associations étaient présentes afin de faire découvrir les activités qu'elles proposent au quotidien. Temps d'échange pour tous et l'occasion de leur souhaiter la bienvenue dans notre village.

11 Novembre

Cette commémoration est dédiée à l'hommage des anciens combattants et au souvenir de la Première Guerre mondiale. Cette date marque l'armistice signé en 1918, mettant officiellement fin aux combats de la Grande Guerre. Les élus se sont donc rassemblés avec la population pour le dépôt de la gerbe et un vin d'honneur au foyer.



INFORMATIONS

Jeudi de l'Ascension : Le Vin Côté Cours, avec le Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès

Chaque année, le Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, fait découvrir un village de l'Appellation, au cours d'une balade gastronomique.



En 2024, c'est Aigremont qui accueillera cette manifestation.

Vin côté cours, c'est une balade gastronomique pour ravir les papilles des participants et leur faire découvrir la commune.

À chaque kilomètre, une halte gourmande où des plats sont proposés, de la mise en bouche au dessert. A chacune d'elles, les vignerons sont bien évidemment présents pour faire déguster les cuvées méticuleusement sélectionnées pour sublimer les plats.

L'Appellation Duché d'Uzès est présente dans notre commune avec Nicolas SOUCHON du Mas "Le Colombier".

Réunion d'information à la population relative à la présentation du projet d'aménagement des routes départementales 8 et 907 (Route de Sauve / carrefour des Baraquettes)

Mardi 21 Novembre au Foyer François Perrigot, Mr le Maire et la société Ineco (cabinet d'études) ont présenté le projet à la population.

Ces travaux sont répartis en 3 tranches :

Tranche 1 : Septembre 2024 à Septembre 2025

Tranche 2 : Septembre 2026 à Septembre 2027

Tranche 3 : Septembre 2028 à Septembre 2032

Prévision de fin de travaux estimée : 2032

Les plans du projet sont consultables en Mairie.



Agenda

Décembre	Mars	Mai
9 Téléthon	2 Marche et Pétanque organisée par O'LA	4 Acampado Organisé par LOU CLU
13 Noël des enfants 14H au Foyer	19 Cérémonie de commémoration	8 Commémoration
16 Soirée Musicale		9 Coté cours (programme à suivre)
Janvier	Avril	
6 Vœux du Maire (foyer)	06 Marche et pétanque organisée par O'LA	25-26 Ball Trapp
	13 Journée taurine organisée par l'AFA	Juin
	20 Repas de la chasse	9 Elections Européennes
		Fête Votive

RÉALISATIONS

Mas Fontanès

Les travaux touchent à leur fin. L'entreprise SGTP finalise le revêtement de la chaussée en bi-couche. Nous remercions une nouvelle fois tous les riverains pour leur patience durant ces mois de travaux.

Remplacement chauffage mairie

La chaudière à gaz de la mairie est tombée en panne et n'est pas réparable du fait de sa vétusté tout comme la climatisation réversible. Un appel d'offre est donc lancé pour équiper les locaux d'un nouveau système de chauffage.

Curage fossés

L'entreprise ROMESTAN a été mandatée pour effectuer ce labour. Elle devrait intervenir durant la seconde quinzaine de Décembre.

Personnel communal

- Plantations : 350 plants de végétaux, essentiellement de très jeunes arbustes, octroyés gracieusement par le Conseil Départemental du Gard vont être plantés sur le terrain communal à l'entrée d'Antignargues, de façon à créer une haie végétale.
- Peinture : les volets de la Mairie et de la bibliothèque ont été décapés et repeints.
- Suite aux intempéries des 18 et 19 octobre 2023, nous avons paré à l'urgence dans les chemins les plus détériorés. Un programme d'entretien de la voirie a été établi et sera mis en œuvre d'ici fin décembre.
- Terrain de sport : le revêtement du plateau sportif a été entièrement refait et nous avons installé 2 nouvelles cages de foot et 2 paniers de baskets dont, nous l'espérons, les jeunes sauront prendre soin.
- Face au stationnement abusif sur des emplacements interdits, des rochers ont dû être placés dans le cœur du village.



Mathieu, un nouvel agent technique, arrivé le 28 septembre, a été recruté en renfort pour quelques mois, afin de remplacer un agent en arrêt maladie.

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux.

Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler; et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps.

Les autres changements en matière d'OLD :

- Ce qui change pour les administrés :**
 - Pour les nouveaux habitants de la Commune : intégration des OLD à l'information des acquéreurs et des locataires
 - Mutualisation d'un bien conditionnée au respect de l'OLD
 - Partage des zones à débroussailler
- Ce qui change pour les campings :**
 - Carte de camping doit être débroussaillée sur une profondeur de 50 mètres, obligation qui pourra être portée à 100 mètres par le Maire.
 - La responsabilité des OLD incombe au gestionnaire en lieu et place du propriétaire.
- Ce qui change au niveau des sanctions :**
 - sanction administrative : Suppression du délai obligatoire d'un mois en cas de contrôle de la mise en œuvre des OLD
 - Amende administrative passe de 30 € à 50 € le m²
 - sanction pénale : L'amende pénale passe de 30 € à 50 € par m² soumis à l'obligation de débroussaillage
 - Augmentation du montant de l'astreinte entre 50 et 100 € (au lieu de 30 et 75 €).

Comment débroussailler ?

- 1 Mettre à distance les arbres entre eux au moins 3 mètres, (branches comprises)
- 2 Éliminer la végétation arbustive au sol
- 3 Mettre à distance les arbres d'au moins 3 mètres de la maison à protéger
- 4 Possibilité de conserver un bouquet d'arbres/arbustes de 80 m² maximum en les isolant de la végétation environnante (3 mètres minimum)

Logos: PRÉFET DU GARD, GARD, SDIS 30, Ombre Forestier du Gard, OFB

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Juillet 2023

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE MISE EN SECURITE, CHEMINEMENT DOUX ET EMBELLISSEMENT TRAVERSÉE D'AGGLO D8, D907 ET CARREFOUR DES BARAQUETTES

Le projet s'élève à un montant TTC de 1 714 276,97 €

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subventions auprès du Département du Gard, de l'Etat section DETR, de la Région Occitanie et autofinancement.

Ces travaux commenceront après réception des arrêtés attributifs de subventions.

Il convient de demander les aides financières aux organismes précités.

Septembre 2023

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Le projet dont le montant s'élève 2 832,24 € TTC sera inscrit au programme syndical.

La participation communale s'élèvera aux environs de 1 270,00 €.

CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Elle concerne la régulation et la gestion des populations de chats libres. La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. Elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité. Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur le site empêchent tout autre de s'y introduire. A cet égard, cette convention vise à définir les obligations des parties concernant le financement et la réalisation des stérilisations. La convention passée à compter du janvier 2024 avec la fondation 30 millions d'amis, retient la participation financière de la fondation à hauteur de 50% sur chaque intervention.

MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

L'article 1407 ter du code général des impôts permet au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Est votée une majoration de 5 %.

AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN

Une enquête publique a eu lieu sur la commune de Moulézan du 26 septembre au 8 Novembre 2023 concernant « la création d'un parc d'éoliennes sur la commune de Moulézan. » L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce projet qui émet un avis défavorable pour les raisons suivantes :

un premier projet pour cinq éoliennes a déjà été refusé en 2019 - la municipalité de Moulézan, propriétaire des terrains, y est favorable contre l'avis des communes avoisinantes - la raison impérative d'intérêt public majeur n'est à ce jour pas justifiée - effets trop destructeurs par rapport à la productivité escomptée - mise en danger de 8.500 ha de nature - aspect visuel détérioré depuis les habitations et notre commune - atteinte quantitative et qualitative à la nappe phréatique approvisionnant 10.000 personnes - un massif forestier pourrait être durablement sacrifié - risque incendie important vu le dérèglement climatique, voire aggravation - rupture d'une importante continuité écologique au cœur des garrigues - impact sur la flore, plus de 700 espèces végétales...



SOUTIEN CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX MAIRES DE FRANCE

Début juillet, nos communes de France ont été le théâtre de troubles graves, qui ciblaient avec une extrême violence les symboles républicains que sont les hôtels de ville, les écoles, les bibliothèques, les polices municipales.

A la demande du Président de l'Amicale des Maires de France, les élus ont invité les citoyens à se rassembler devant les mairies le 3 Juillet à 12H pour faire cesser impérativement cette escalade de la violence.

Les maires sont des élus de la République mais également des citoyens qui ont fait le choix de s'engager quotidiennement au service de la population et de leur territoire.

CONSEILLER NUMÉRIQUE DE LA CDC DU PIEMONT CEVENOL

Mickaël continue de vous donner des cours gratuitement dans les locaux de la bibliothèque une fois par mois pour vous aider et vous guider sur des thèmes très variés qui vous intéressent sur l'utilisation de l'ordinateur, de la tablette ou du smartphone(exemple : utiliser word, excel, comment faire des achats sur internet, utiliser doctolib.... . Ces ateliers sont individuels ou collectif (4-5 personnes) suivant le thème que vous souhaitez aborder. Inscription auprès de Mickaël au 07.87.04.92.97 ou directement en mairie.



Nous vous informons que, Madame Eglantine TOUNEREAU, la doyenne de la commune s'est éteinte chez sa fille au lieu-dit « les Baraques », à l'âge de 104 ans, le vendredi 1er décembre. Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille. Une pensée bienveillante pour celles et ceux qui sont seuls, dans la douleur, en difficulté, ainsi que pour les familles qui ont eu le malheur de perdre un être cher. Bien heureusement, d'autres ont vécu des moments plus heureux pour égayer l'année ; naissance, union... Tel est le cycle de la vie !

Etat Civil

Naissances

Marius **DUMAS TRINQUIER**
le 08/11/2023
Sylôë **MAGNANO** le 20/10/2023
Mahina **GAIDI** le 19/09/2023
Timéo **AUZUECH** le 10/08/2023
Ewan **VUILLARD** le 05/07/2023
Alice **BERTRAND** le 24/05/2023
Zoey **SANCHEZ TUDELA**
le 03/04/2023
Cameron **ALIPS** le 16/03/2023
Imran **RACHIDI** le 18/01/2023
Julian **BUSQUET** le 11/01/2023

Mariages

Mélanie **ASSENAT** et Alexandre
BALLENGHIEN le 24/06/2023
Naïs **TRINQUIER** et Rémi **DUMAS**
le 10/06/2023

Décès

Eglantine **TOUNEREAU**
née **ASSELIN** le 01/12/2023
Gilbert **WUINE** le 22/11/2023
André **SABATIER** le 19/08/2023
André **LAVIE** le 04/07/2023
Catherine **BAQUET** le 18/05/2023
Catherine **SAMPER CUNAT**
le 14/09/2023

Un peu de civisme, ça ne fait pas de mal...

Par arrêté municipal n°2022-43 du 10 Mai 2022, il était rappelé à tout propriétaire d'animaux domestiques que :

- Les chiens doivent être tenus en laisse,
- Les déjections sont interdites sur la voie publique,
- Tout propriétaire a l'obligation de ramasser les déjections de son animal,
- Toute infraction constatée faisant l'objet d'un procès-verbal : contravention de 68€ assortie d'une taxe de nettoyage de 50€.

Malheureusement, nous continuons de constater tous les jours ces incivilités dans le cœur du village, qui sont désagréables pour tout le monde.

Si une tolérance a été laissée jusqu'à présent pour rendre chacun responsable de ces gestes citoyens, force est de constater qu'il faut sévir. De ce fait, nous sommes contraints de faire appliquer cet arrêté avec effet immédiat lors de tout constat d'infraction.

Stationnement : Pas de marquage au sol = pas de stationnement

Il faut savoir que, sur Aigremont, comme dans la plupart des villes, le stationnement est interdit sauf...sur les emplacements autorisés. Il faut que ce soit matérialisé au sol et peu importe si ça fait 40 ans que vous vous garez au même endroit. C'est passible de 35€ d'amende. Tout comme vous n'avez pas le droit, lorsque vous êtes propriétaire d'un bien immobilier avec garage, de stationner votre véhicule devant. C'est illégal, eu égard au principe de "rupture d'égalité".

RAPPEL : pour faciliter la distribution du courrier par les services municipaux et postaux, pensez à écrire ou réécrire vos nom et n° sur votre boîte aux lettres.

Aigremonthon

25 Novembre
Journée souvenir JEAN LOU



Dans le cadre du téléthon, organisé par l'association O'Loisirs Aigremontois, la journée a rassemblé de nombreux marcheurs et joueurs de pétanque malgré le vent qui avait fait chuter le thermomètre. La gardienne de midi a permis à tous de se réchauffer et de profiter d'un moment festif avant d'entamer les dernières parties de pétanque. La soirée c'est clôturée dans la belle ambiance d'un Karaoké.

Téléthon

SAMEDI 9 DECEMBRE 2023

Toute la journée vente d'oreillettes et billets de loterie

JOURNEE ORGANISEE AVEC LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS

« La giboyeuse ; Association des Festivités Aigremontoises ; O'Loisirs Aigremontois ; Les Grémounins »

« TERRAIN DE SPORT ET PARKING DU CHAMP DE FOIRE »

RASSEMBLEMENT ET EXPOSITION DE VEHICULES ANCIENS

« Amicale des Vieilles Bielles Gardoises en Péril »

9 heures PETIT DEJEUNER CAMPAGNARD

9 heures 30 Départ de la MARCHÉ DE L'ESPOIR

RENCONTRES SPORTIVES (de 7 à 77 ans)

MATCH DE RUGBY (Stade Communautaire de LEDIGNAN)

« FOYER Francis PERRIGOT »

A MIDI ANIMATIONS AU FOYER

Avec la participation de « La GROOVE SCHOOL »

MOULES FRITES ; GRILLADES ; VENTE D'OREILLETTES

L'APRES MIDI ACTIVITES DIVERSES ET VARIEES

TIRAGE DE LA LOTERIE EN FIN D'APRES MIDI ET APERITIF

SAMEDI 01 SALON DU LIVRE Livr'Aigremont



Chers amis, auteurs, dessinateurs et artistes peintre, journalistes, élus et bénévoles d'Aigremont. Au nom du salon Livr'Aigremont 2023, nous vous exprimons notre plus profonde gratitude. Vous avez contribué au succès de cet événement culturel, votre engagement et votre passion pour la littérature quelque soit son style ont été remarquables. Vos œuvres, vos livres, vos conférences et vos interventions ont créé une ambiance qui a enchanté nos nombreux visiteurs. Nous vous remercions très sincèrement pour votre contribution à la promotion de la culture et de l'art. Grâce à vous Livr'Aigremont a été une réussite
Avec tous nos plus sincères remerciements,
L'équipe d'organisation de Livr'Aigremont

SAMEDI 14 Revivre Taurin

Le comité des fêtes d'Aigremont (A.F.A) a décidé d'organiser un second revivre sous une formule différente et plus légère que son premier mais toujours axé sur ce qui se fait de mieux : abrivado, bandido suivi d'un apéritif prolongé au foyer pris d'assaut par une foule venue se désaltérer et partager un moment convivial et festif pour clôturer la saison.



SAMEDI 28 Journée OCTOBRE ROSE Une belle réussite pour une première : bravo Aigremont

De chaleureux mercis à vous toutes et tous qui avez participé à des actions en faveur de la lutte contre le cancer. Avant de dresser le bilan de cette journée, le conseil municipal adresse ses remerciements aux Aigremontoises, Aigremontois et habitants des villages voisins, qui ont activement œuvrés à la réussite de cet évènement.

Des talents de décoratrices, aux talents culinaires, chacun a pu les exprimer au profit de cette noble cause.

Au final, c'est près de 700 tickets de tombola, 125 assiettes, plus de 31 tee-shirts vendus, une cinquantaine de participants aux activités proposées l'après midi, etde beaux moments, de belles rencontres inestimables !

C'est près de 2200 euros à reverser à l'association Rose et Olivier de la Rouvière et à la Ligue sous forme de dons.

C'est aussi 20 gagnants lors des 2 tirages de la tombola, ceci grâce aux professionnels qui ont offert les lots ;

Un grand merci aux associations de notre village pour leurs implications, OLA, AFA et les Grémounins pour leurs générosités.

Nous avons une reconnaissance particulière pour notre épicière, ses contributions, son engagement actif, et le groupe Chorus qui a animé gracieusement cette belle soirée.

Sans leurs contributions, sans votre participation, les fonds récoltés n'auraient pas été aussi conséquents.



MERCI

